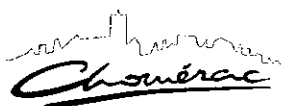


REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE CHOMERAC



Registre des délibérations

Séance du Conseil municipal du 5 juillet 2022

Nombre de conseillers élus : 23

Membres en fonction : 23

Membres présents : 17

Membres absents excusés avec procuration : 4

Membres absents excusés sans procuration : 2

Le cinq juillet deux mille vingt-deux, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, à la salle du Conseil à la Mairie de Chomérac à dix-neuf heures trente, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du trente juin deux mille vingt-deux, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : François ARSAC.

Les adjoints : Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS.

Les conseillers municipaux : Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; Doire AMELIE ; Adeline SAVY ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

Membres absents excusés ayant donné procuration : Gino HAUET (procuration à François GIRAUD) ; David SCARINGELLA (procuration à Laurent DESSAUD) ; Eric SALADINO (procuration à Cyril AMBLARD) ; David HENON (procuration à Marie-José VOLLE).

Membres excusés sans procuration : Valentin GINEYS ; Amandine LARRA.

Secrétaire de séance : Amélie DOIRE

Délibération n°2022_07_05_08

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION POUR LA DESIMPERMEABILISATION ET L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a pour projet de désimpermeabiliser et d'aménager la cour de l'école Paul Vincensini. Il a pour objectif d'une part de créer des îlots de fraîcheur, en végétalisant la cour, en choisissant des matériaux plus naturels comme le bois afin de réduire la place du goudron et du béton, sources de chaleur et une meilleure gestion de l'eau de pluie et d'autre part d'aménager des coins calmes, des espaces de jeux inventifs et sportifs afin d'aboutir à une meilleure répartition de l'espace pour le bien-être des enfants.

Monsieur le Maire explique que l'agence de l'eau subventionne une partie des travaux de

désimperméabilisation. Suite à la modification du plan de financement, il propose que la commune sollicite une subvention à hauteur de 45 643,04€ HT pour un coût prévisionnel total s'élevant à 129 375,10 € HT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide d'un montant de 45 643,04€ HT de l'Agence de de l'eau en vue de l'obtention d'un financement pour ce projet.

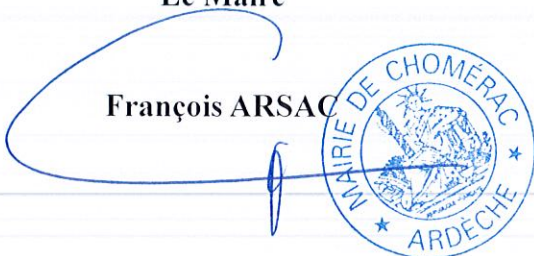
INDIQUE que cette dépense est inscrite au budget primitif 2022 sur la section investissement - imputation 21312.

Adopté à l'unanimité (21 voix)

Pour : François ARSAC ; Doriane LEXTRAIT ; Cyril AMBLARD ; Isabelle PIZETTE ; Gino HAUET ; Marie-José VOLLE ; David MAERTENS ; Nicole CROS ; Dominique MONTEIL ; Bernadette DEVIDAL ; François GIRAUD ; Laurent DESSAUD ; David SCARINGELLA ; Eric SALADINO ; Joan THOMAS ; Laurie VERNET ; David HENON ; Amélie DOIRE ; Adeline SAVY ; Patrick TRINTIGNAC ; Jean-Luc DURAND.

Le Maire

François ARSAC



La secrétaire de séance

Amélie DOIRE

A blue ink signature of Amélie DOIRE.